

CONDITIONS DE PARTICIPATION À LA MANIFESTATION « A COFFRE OUVERT » À ROLLE

Par souci de simplification, seule la forme masculine est utilisée dans les articles suivants.

ART. 1 – PREAMBULE

La Commune de Rolle organise la manifestation « A coffre ouvert » en principe un samedi par mois entre avril et octobre. Les dates de la manifestation sont fixées en début d'année et diffusées sur le site internet de la Commune de Rolle.

ART. 2 – GENERALITES

Par « exposant », on entend toute personne inscrite à la manifestation « A Coffre ouvert ». Cette personne est responsable d'un « stand » visant à mettre en vente des produits non-alimentaires d'occasion (brocante, vêtements, chaussures, artisanat, etc.), à l'exception de : animaux, armes de tous types, substances nocives ou dangereuses, etc.

Chaque exposant de la manifestation s'engage à respecter les présentes conditions. Les exposants sont seuls responsables des marchandises exposées sur leur stand. Les exposants se conforment en tout temps aux indications du responsable de la manifestation, ou de son représentant.

La participation est ouverte à toute personne majeure (ou le cas échéant sous la responsabilité d'un adulte en permanence), et est réservée aux exposants non professionnels. La priorité est donnée aux habitants des districts de Nyon et Morges.

La manifestation a lieu par tous les temps (hormis conditions météorologiques exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants et le public).

ART. 3 – EMBLEMES

La manifestation a lieu sur la pelouse du Château. Le placement est libre, aucun marquage n'est prévu. Néanmoins, l'emplacement de chaque stand est validé par le responsable de la manifestation. Ses indications doivent être respectées afin de ne pas entraver la fluidité et la sécurité des visiteurs. Aucun véhicule n'est autorisé à entrer, stationner ou sortir du périmètre de la manifestation durant les heures d'ouverture de la manifestation (hormis food trucks ou situations particulières autorisées expressément par le responsable).

ART. 4 – HORAIRES

La manifestation est ouverte au public de 7h30 à 17h00 (prolongation possible jusqu'à 18h00 en cas de beau temps et/ou de forte affluence).

L'installation des stands est possible entre 7h00 et 8h00. L'accès est autorisé pour les véhicules de 7h00 à 7h30 pour décharger les marchandises uniquement, et durant 60 minutes dès la fin de la manifestation pour le démontage.

ART. 5 – STATIONNEMENT

Parking public « au Parc » à proximité. Le stationnement est expressément interdit devant Rolle Tourisme.

ART. 6 – TARIFS

- Emplacements jusqu'à 3x3m : CHF 15.-
- Emplacements jusqu'à 5x5m : CHF 40.-

La finance d'inscription est à régler sur place et en espèces auprès du responsable.

ART. 7 – INSCRIPTION

Inscription auprès de Rolle Tourisme : par téléphone au 021 825 15 35 ou par e-mail à tourisme@rolle.ch, en mentionnant nom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail. L'inscription n'est valable que si elle est confirmée par Rolle Tourisme.

Il n'est possible de s'inscrire que pour une édition à la fois. Les personnes non inscrites pourront se voir refuser un emplacement. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription, notamment en cas d'abus ou non-respect des présentes conditions constatés par le passé. L'organisateur se réserve également le droit de limiter le nombre d'inscriptions.

ART. 8 – NETTOYAGE

Tous les objets invendus et les déchets doivent être repris par les exposants. L'emplacement est rendu propre.



ART. 9 – STANDS DE NOURRITURE ET BOISSONS

L'organisateur autorise la présence de stands de boissons et/ou nourriture, nombre et taille des stands à son appréciation. Les associations et commerces rollois sont prioritaires. Le tenancier est responsable de la propreté aux abords de son stand et des mesures de sécurité anti-incendie. Il s'engage également à respecter les législations en vigueur, notamment en matière de vente d'alcool aux mineurs.

Tarifs pour stand de nourriture et/ou boissons sans alcool : 20.-

Tarif pour stand avec alcool, avec ou sans nourriture : 50.-

ART. 10 – PROTECTION DES DONNÉES

Le participant ayant dûment complété et signé le formulaire « Autorisation d'utilisation de mes coordonnées personnelles » accepte que les dites coordonnées personnelles soient conservées dans un fichier permettant la gestion des inscriptions au vide-grenier « A coffre ouvert » organisé par la Commune de Rolle, dont Rolle Tourisme assure le secrétariat, et d'être contacté dans le cadre de l'organisation du vide-grenier. Ces coordonnées personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni transmises à des tiers.

En cas de non-respect des conditions de participation, les contrevenants se verront refuser leur inscription. Selon les cas, l'organisateur se réserve le droit de les dénoncer à l'autorité compétente.

Ce document remplace toute version antérieure. Il entre immédiatement en vigueur.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2023

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulât Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

